Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 032-200057586-20260423-D_2026_021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE

N°2026-021

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 18

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation :
13/04/2026
Date d'affichage de la convocation :
13/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BEYRIES, BIANCHI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FABE, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.
Absent excusé: Monsieur DALL'AVA.

Objet de la délibération :
BUDGET PRIMITIF 2026 LOUEUR DE FONDS RESTAURANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026:

Fonctionnement
Dépenses : **12 048,36 €.**
Recettes : **12 048,36 €.**
Investissement
Dépenses : **41 811.67 €.**
Recettes : **41 811.67 €.**

TOTAL BUDGET

Fonctionnement
Dépenses : **12 048,36 €. (dont 0,00 €.de RAR)**
Recettes : **12 048,36 €. (dont 0,00 €.de RAR)**
Investissement
Dépenses : **41 811.67 €. (dont 6 592,22 €. de RAR)**
Recettes : **41 811.67 €. (dont 0,00 €.de RAR)**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 24 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES

MAIRIE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE (Gers)